



UNE COLLECTIVITÉ  
DE PROXIMITÉ

## Séminaire départemental Orientations 2018-2021 : 4 axes – 52 actions pour la Haute-Marne

Lors du séminaire départemental, souhaité par le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, Nicolas Lacroix, les élus ont pu dresser le bilan des actions menées lors des trois dernières années et se réinterroger sur l'orientation des politiques publiques à mener, dans un contexte que la loi NOTRe et les contraintes budgétaires imposées par l'État ont rendu compliqué pour les Départements.

À l'issue des 9 tables rondes organisées jeudi 29 mars, des pistes de réflexion ont été menées donnant lieu à 4 axes phares déclinés en 52 actions pour la Haute-Marne.

### 1/ Rendre attractif notre département et enrayer la déprise démographique :

- Poursuivre et amplifier la campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne avec une présence accrue dans les grands salons nationaux.
- Promouvoir la Haute-Marne auprès des Haut-Marnais en lien avec la campagne de notoriété et d'attractivité (réseau des ambassadeurs, Instagram, etc.).
- Continuer à développer et à moderniser l'image du Département et rendre son action plus lisible (nouveau logo, nouvelle signalétique, nouveau magazine départemental, kit communication, stratégie de communication sur les réseaux sociaux, etc.).
- Concentrer les aides aux étudiants en médecine sur le logement en proposant à tous les internes chez un médecin généraliste haut-marnais un logement gratuit de grande qualité.
- Soutenir des actions de communication directes et décalées autour de besoins identifiés sur le territoire
- Identifier les manifestations selon leur rayonnement (local, départemental, supra départemental) et selon leur caractère structurant ou non, afin d'éviter le « saupoudrage ».
- Inviter toute structure bénéficiant d'une aide départementale à communiquer sur l'aide apportée par le Département (mise en place d'une charte).
- Étudier les conditions juridiques, matérielles et financières de l'aménagement d'un itinéraire cyclable longeant le canal entre Champagne et Bourgogne.
- Bâtir une organisation des services en cohérence avec le projet politique, en développant la transversalité interservices et la cohésion interpersonnelle.
- Placer la santé au travail au cœur de nos préoccupations avec la prévention des inaptitudes et des maladies professionnelles dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

- Faire du nouveau régime indemnitaire (« RIFSEEP ») un vecteur d'attractivité interne et externe.
- Interroger le fonctionnement et les modalités d'intervention de la collectivité, en raison de très nombreux départs en retraite (mutualisation de services, simplification des procédures...).

## 2/ Améliorer le service rendu aux Haut-Marnais :

- Favoriser le maintien et le développement de l'offre médicale de proximité en apportant un soutien à toutes les formes d'exercice coordonnée dans le respect du SDASAP.
- Créer une nouvelle structure d'accueil pour les troubles autistiques à partir du nouveau schéma départemental du handicap.
- Favoriser la mise en place d'une plateforme départementale coordonnant l'ensemble des outils d'information et de coordination du maintien à domicile.
- Développer la *silver economy* sécurisant et prolongeant le maintien à domicile des personnes dépendantes.
- Concentrer le soutien aux structures d'insertion sur l'accompagnement effectif des bénéficiaires du RSA (tout public aujourd'hui).
- Consolider l'approche globale de l'insertion dans une logique de parcours : travail avec Pôle Emploi, Missions locales, Région (formation), grands projets (CIGEO), etc.
- Prolonger la dynamique de rapprochement avec les entreprises en développant sur l'ensemble du territoire un réseau d'entreprises mobilisées pour l'insertion et de coachs bénévoles.
- Favoriser le bénévolat dans les associations et les pratiques culturelles et sportives pour les bénéficiaires du RSA.
- Consacrer des moyens humains de contrôle (le plus en amont possible) et d'accompagnement rapide vers l'emploi.
- Fonctionner, en matière d'insertion, sur la base d'appels à projet correspondant aux besoins constatés par territoire, avec une période d'adaptation.
- Identifier les missions de la collectivité qui pourraient être confiées à des structures de l'insertion par l'activité économique et formaliser ce partenariat.
- Favoriser et généraliser l'alimentation des cantines de nos collèges, des EHPAD, etc., par des produits agroalimentaires issus de circuits courts et/ ou de proximité, en structurant la demande (formation et informations de nos personnels, mise à disposition d'une plateforme mettant en relation l'offre et la demande, structuration et développement de l'offre, etc.).
- Mieux utiliser le laboratoire départemental d'analyses pour la sécurité alimentaire, en amont comme en aval.

- Être partenaire du projet du futur abattoir départemental (sur le volet « unité de transformation » indispensable pour développer le « manger local »).
- Réviser le schéma directeur en maintenant le linéaire de routes départementales actuelles ouvertes à la circulation publique et en redéfinissant les niveaux de service.
- Repositionner les structures dans leurs relations avec le Département, notamment en les accompagnant à redimensionner (ou adapter) leurs projets le cas échéant.
- Permettre à de nouveaux projets de trouver leur place.
- Améliorer la relation entre l'usager et la collectivité (médiateur du Département).
- Expérimenter un lieu aux Collèges de La Noue, Prauthoy et Joinville dont l'environnement de l'enseignement serait modifié afin d'encourager les élèves à vouloir apprendre, développer leur esprit critique, leur autonomie.
- Repenser avec l'Éducation nationale le numérique en fonction des usages.
- Réfléchir aux moyens d'ouvrir les collèges vers l'extérieur en dehors des périodes scolaires.

### 3/ Être le premier partenaire des collectivités territoriales :

- Faire un diagnostic de l'existant et des besoins des territoires, en lien avec le Schéma Départemental d'Accès des services au public (SDAASP), l'analyse devant prendre en compte les compétences actuelles des collectivités, suite aux dernières évolutions de l'organisation territoriale.
- Construire un dispositif d'aide répondant aux besoins des territoires qui allie contractualisation, règlement d'intervention ciblé et appels à projets.
- Sécuriser les collectivités par le biais de contractualisation, de manière pluriannuelle, autour des intercommunalités, des villes et des bourgs centres.
- Accompagner les collectivités dans leurs projets, à travers un « pôle départemental d'ingénierie » qui serait accessible à tous les bénéficiaires, et ayant pour but de centraliser les propositions d'assistance sur différents type d'opérations et dans les domaines intéressant les communes et leurs groupements.
- Moduler nos aides aux communes et à leurs groupements dans le cadre de construction et de réhabilitation de leur restauration scolaire qui intègre des menus issus des circuits courts.
- Conseiller et soutenir les travaux d'aménagements de sécurité communaux sur les routes départementales en agglomération en conditionnant les financements par le Département en fonction des gains en termes de sécurité.
- S'engager résolument dans une politique de partenariat avec les EPCI exerçant la compétence culturelle, vie associative et/ou sportive, en s'appuyant sur des conventions territoriales.

#### 4/ Maintenir une politique d'investissement volontariste dans un contexte budgétaire contraint :

- Poursuivre et intensifier un programme d'investissements ambitieux tenant compte de la programmation actuelle et de la réelle capacité d'emprunt du Département. Cet effort d'investissement devra rester compatible avec un taux d'endettement maîtrisé et une vigilance sur les charges de fonctionnement supplémentaires potentiellement générées par les projets d'investissement.
- Établir un programme d'investissements 2019-2023 sur les infrastructures routières (routes et ouvrages d'art) en intégrant les opérations en cours.
- Engager un diagnostic général des ouvrages d'art (ponts) afin de disposer d'un état des lieux permettant de définir une stratégie d'investissements.
- Poursuivre le plan de modernisation des 16 centres d'exploitation.
- Achever le « Plan Collèges » en 2021.
- Faire du nouveau collège de LANGRES le collège du futur construit en concertation avec tous les acteurs.
- Instituer des clauses sociales dans les marchés.
- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les années 2018 à 2020 compatible avec le plafond notifié de hausse annuelle autorisée des dépenses, soit une borne de 1,7 M€ à 1,9 M€ suivant le taux d'évolution arrêté et indépendamment de la décision de contractualiser ou non avec l'État.
- Réviser les politiques publiques départementales, qui s'inséreront dans ce contexte budgétaire contraint, et dont l'objectif consistera à redéfinir et favoriser les interventions les plus efficaces dans un projet départemental renouvelé et porteur d'avenir.
- Investir des moyens dans le « juste droit » et l'insertion dynamique pour contenir la dépense sociale.
- Établir des diagnostics complets de chaque EHPAD pour préparer une contractualisation pluriannuelle qui deviendra systématique.
- Mobiliser des garanties emprunts pour accompagner les projets d'investissement des EHPAD à hauteur de 50%.